

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DE LA DIXIÈME CONFÉRENCE
22 mars 2017, Hôtel Hilton, Québec

AVANT-MIDI

9 h : Ouverture : **M. Jacques Painchaud**, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

9 h 10 : Conférencier : **M^e Alain Rousseau**, *APPQ*

Le Bureau des enquêtes indépendantes BEI après quelques mois d'opérations (35 min)

Le 27 juin 2016, le BEI a amorcé ses travaux. Cette conférence dressera un survol du cheminement de ce type d'enquêtes, de même que des obligations et droits de chacun. Nous tenterons également, avec la collaboration des participants, de dresser un portrait réaliste de la façon de faire du BEI, et ce, à l'aube du début des travaux d'un comité ministériel sur cette question.

9 h 45 : Conférencier : **M^e Robert Deblois**, *Deblois et associés*

Bilan sur le plan déontologique des accidents avec des véhicules de police (35 min)

Une rétrospective des cas de déontologie policière en application de l'article 11 du *Code de déontologie policière*, soit l'utilisation d'une pièce d'équipement (véhicule) avec manque de prudence et de discernement, les principes de la faute retenue et les sanctions applicables.

10 h 25 : Pause-café

10 h 45 : Conférencier : **M^e Marc-Antoine Carette**, *Lepage Carette s.n.a.*

Le nouveau cadre de l'arrêt Jordan : tour d'horizon des décisions impliquant des agents de la paix (35 min)

Lorsque les agents de la paix font face à la justice criminelle, on dit qu'ils vivent « sous une épée de Damoclès ». C'est pourquoi nombre d'entre eux tiendront à conclure leur procès dans les meilleurs délais, ce que leur garantit la *Charte canadienne des droits et libertés*. Si, auparavant, l'accusé policier qui invoquait les délais déraisonnables devait faire la preuve de son préjudice, le nouveau cadre de l'arrêt Jordan de la Cour suprême ne nécessite plus cette preuve : le préjudice est présumé. Ce nouveau cadre allège-t-il donc le fardeau du policier accusé? Cette conférence propose un tour d'horizon des récents développements jurisprudentiels en matière de délais impliquant des agents de la paix.

11 h 20 : Conférencier : **M^e Marco Gaggino**, *Gaggino avocats*

La diffamation par les médias : mythes, réalités et particularités (35 min)

La diffamation par les médias a été reconnue par les tribunaux à plusieurs reprises. Cependant, elle est encadrée par des règles qui lui sont spécifiques, tant au niveau des aspects procéduraux que des conditions de fond. Lors de cette présentation, nous ferons un tour d'horizon de certaines des particularités qui lui sont propres et qui la distinguent du régime général.

12 h : Dîner réseautage sur place

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DE LA DIXIÈME CONFÉRENCE
22 mars 2017, Hôtel Hilton, Québec

APRÈS-MIDI

13 h 30 : Conférencier : **M. Félix Séguin**, *journaliste, TVA*

Journalisme et éthique – Les deux côtés de la médaille (45 mln)

La pratique du journalisme d'enquête soulève fréquemment des enjeux éthiques. À l'aide d'exemples concrets tirés de ses expériences, nous verrons comment les professionnels de l'information arrivent à dénouer des dilemmes parfois complexes.

14 h 15 : Conférencier : **M^e Laurence Léonard-Lehoux**, *Cabinet de M^e André Fiset*

Caméras corporelles : un impératif pour la police moderne? (35 mln)

Médiatisation des interventions policières, dépôt de plaintes frivoles, lynchages publics, autant de réalités que sont celles des policiers d'aujourd'hui, lesquels tentent tant bien que mal de naviguer dans cette hostile toile d'araignée. L'intégration de cette nouvelle technologie que constituent les caméras corporelles à l'équipement des policiers du Québec serait-elle la réponse aux nombreux maux de la police moderne? Dans le cadre de la présente conférence, nous pèserons ainsi le pour et le contre de cet outil de travail afin de tenter de répondre à cette interrogation, études et projets pilotes à l'appui.

14 h 55 : **Pause-café**

15 h 15 : **Table ronde (panel) - Les caméras corporelles rempliront-elles leurs promesses ? (40 mln)**

M. Pierre Veilleux, *président, APPQ*
M. Yves Francoeur, *président, FPPM*
M. Jean-François Potvin, *vice-président, FPPM*

Depuis longtemps, les enregistrements vidéo interviennent dans le travail des policiers. Aujourd'hui, les avancées technologiques permettent à tous de facilement produire des vidéos diffusées en quelques secondes sur les médias sociaux. Ainsi, un fragment de film non représentatif d'une intervention policière peut générer un jugement sans appel devant le tribunal de l'opinion publique. Les torts que ce type de segmentation vidéo peut occasionner pour un policier ou une policière ne sont plus à démontrer.

Compte tenu de ce qui précède, dès 2010, la Fraternité des policiers et policières de Montréal se positionnait en faveur d'un projet pilote sur les caméras corporelles. De nombreuses problématiques en ressortirent : le stockage des données, le temps additionnel lors de la rédaction de rapports, les protocoles, les lois encadrant l'utilisation des données, etc.

L'APPQ a également fait plusieurs démarches auprès de l'employeur et du MSP afin d'obtenir des caméras corporelles ainsi que des caméras véhiculaires pour ses membres; un projet pilote de la Sûreté du Québec sera d'ailleurs implanté sous peu. L'APPQ exprimera son point de vue quant aux enjeux reliés à ces technologies. Nous vous proposons donc un tour d'horizon de ce qui s'est révélé... un peu plus complexe que prévu.

15 h 55 : Conférencier : **M^e François Terroux**, *Dunton Rainville*

Savoir décrypter les signes avant-coureurs d'une rupture (35 mln)

Consulter pour bien se positionner avant le début des procédures. Mesurer l'impact que peut représenter un départ de la résidence familiale; éviter toute disposition d'actifs qui pourrait mettre votre crédibilité en péril. Comprendre l'importance de la première, et très courte, audition devant le tribunal, surtout en matière de garde d'enfants. Connaître les délais judiciaires avant l'audition au mérite. Bien saisir qu'« *il n'y a rien de plus permanent que le provisoire* ».

16 h 30 : **Fermeture :** **M. Jacques Painchaud**, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

« 5 à 7 » : **Cocktail :** **Gracieusement offert par Belairdirect**